



# L'individualisation des consommations

## de chauffage et d'eau

DE QUOI S'AGIT-IL ?

POUR QUI ?

NOS AVANTAGES

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit d'un dispositif technique issu des chocs pétroliers des années 70.. Le 1er texte a été publié en 1974 (*article L 241-9 du Code de l'énergie*) évoquant « l'obligation d'individualiser les frais de chauffage... ». La réglementation qui découle de cette loi vient d'être actualisée afin de mieux répondre aux besoins actuels.

L'objectif est de rendre plus lisible le comportement individuel dans la réduction des consommations collectives.

<http://www.territoires.gouv.fr/la-repartition-des-frais-de-chauffage-dans-les-immeubles-collectifs>

Le décret n°2012-545 du 23 avril 2012 relatif à la répartition des frais de chauffage et le battage médiatique lancé dans la foulée par les opérateurs voyant poindre une manne commerciale opportune ne doit pas réduire le temps de la compréhension afin de prendre la bonne décision.

### POUR QUI ?

Tous les bâtiments à usage principal d'habitation chauffés collectivement et construit avant le 1er juin 2001, la question se pose... Et l'installation devra se faire avant le 31 mars 2017.



*Vous souhaitez un devis ?*

*contactez notre spécialiste*

**demande.prix.repartiteurs@sec-energie.fr**

*Une solution rapide !*



# Une vision individuelle et globale de vos charges de chauffage et d'eau froide/chaude !

## NOS AVANTAGES

DE QUOI S'AGIT-IL ?

POUR QUI ?

NOS AVANTAGES

PLUS DE RENSEIGNEMENTS

### SPECIFICITES

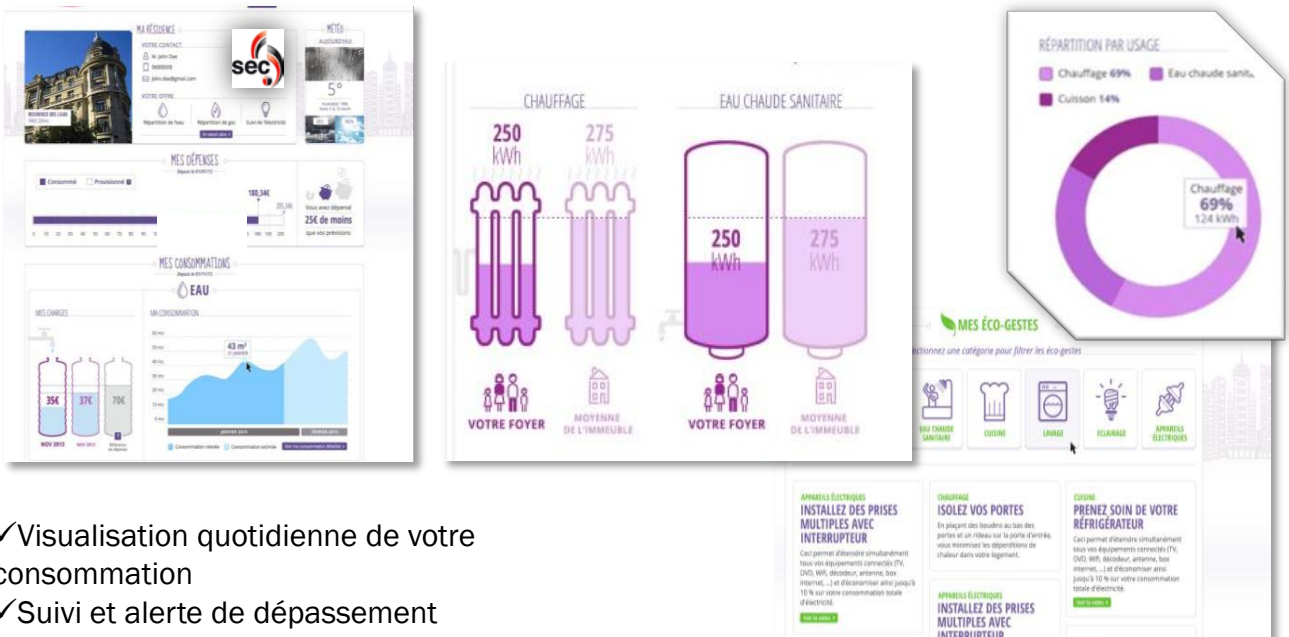
Les équipements connectés peuvent être loués ou vendus => afin de faciliter le déploiement pour tester notre solution par exemple !

Résolument évolutif, il est possible de commencer par le comptage du chauffage, puis la répartition de cette énergie par appartement et enfin d'ajouter les consommations d'eau froide et d'eau chaude de chacun.

### INNOVATION

L'innovation réside dans le fait de pouvoir utiliser différentes technologies et de les connecter à notre superviseur multiprotocoles et ainsi permettre une vision globale et personnalisée de l'utilisation des fluides dans un immeuble.

Réunir en un seul coup d'œil et pratiquement en temps réel les consommations de chauffage et d'eau afin de suivre son budget et permettre de réduire ses charges plus rapidement.



- ✓ Visualisation quotidienne de votre consommation
- ✓ Suivi et alerte de dépassement budgétaire
- ✓ Analyse de votre consommation
- ✓ Alerte fuite d'eau automatique
- ✓ Conseils "éco-gestes"

## PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Demander une analyse gratuitement des avantages offerts

[www.sec-sas.fr](http://www.sec-sas.fr)

Siège social :

1, boulevard Ney 75018 Paris

[info@sec-sas.fr](mailto:info@sec-sas.fr)

01.46.67.82.10

